

Vous enseignez dans une école, un collège, un lycée

Accéder à des guides et à des services pour gérer votre carrière

i-Prof vous donnera accès à des guides interactifs expliquant les procédures à suivre pour les différents actes de gestion qui vous concernent (candidatures au mouvement, à des promotions, inscriptions à des concours...). Sur ce même site, vous pourrez également vous inscrire, consulter les résultats ...



Un bouquet de services internet pour les enseignants

Après authentification, i-Prof vous permettra de façon sécurisée :

- de consulter votre dossier administratif,
- de compléter votre curriculum vitae,
- d'obtenir des informations sur vos perspectives de carrière,
- de dialoguer par messagerie avec votre correspondant de gestion,
- d'accéder à des guides et à des services pour gérer votre carrière.

Ces services seront accessibles progressivement
à tous les enseignants du premier et du second degré.

i-Prof a reçu le label "e-gouvernement" de la Commission européenne

Consulter votre dossier administratif

À tout moment, vous pourrez accéder facilement aux informations dont dispose l'administration concernant votre vie professionnelle : données issues des applications de gestion ...

À terme, grâce aux procédures de signature électronique, vous pourrez recevoir directement les arrêtés vous concernant.



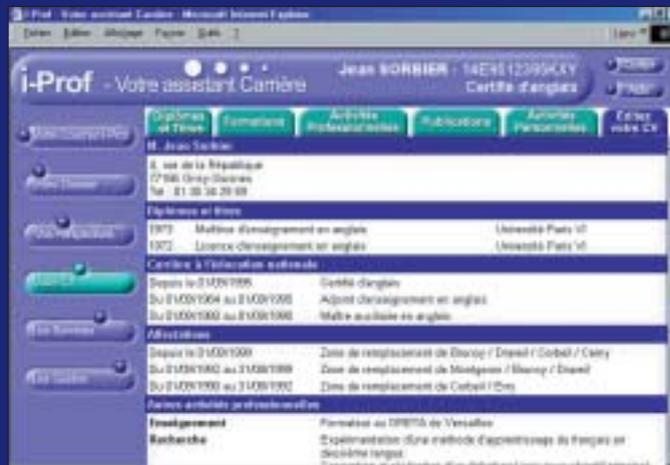
Obtenir des informations sur vos perspectives de carrière

Selon votre situation particulière (corps, grade, échelon, diplômes...), vous disposerez d'informations ciblées sur vos perspectives de carrière, les différents types d'affectation que vous pouvez obtenir ...



Compléter votre curriculum vitae

Afin de mieux faire connaître vos aptitudes, vos goûts et vos compétences, vous pourrez, si vous le désirez, saisir des informations de type qualitatif qui ne sont pas encore dans votre dossier (formations suivies, diplômes récemment acquis) ou signaler des activités personnelles.



Dialoguer par messagerie avec votre correspondant de gestion

Vous disposerez d'une adresse mel professionnelle. Par messagerie électronique, vous serez en relation directe avec votre correspondant de gestion pour poser une question, signaler un changement dans votre situation ou même une erreur. Dans votre mel professionnel, vous pourrez également bénéficier de conseils et d'informations adaptés à votre profil professionnel et recevoir rapidement les résultats des actes de gestion qui vous concernent.

